



Schéma de passation des épreuves de qualification

Secteur : **SERVICES AUX PERSONNES**


Puériculteur/Puéricultrice D3 PQ

1. Le Décret CQ6/CQ7 et CESS/CE6P







Depuis septembre 2010, le Décret qualification est d'application pour l'ensemble des élèves du D3 de l'enseignement qualifiant.

- ⊕ Il concerne les années sanctionnées par un certificat de qualification en lien avec un profil de formation (PF).

Les options D3 TQ : Techniques Sociales et Aspirant(e) en nursing ainsi que les 7P Complémentaires ne sont pas concernées par ce décret.

- ⊕ Le Conseil de classe qui délibère de la réussite de l'année doit tenir compte :
 - ▶ des cours généraux (Formation commune)
 - ▶ **et** de l'ensemble de la formation qualifiante (OBG).
- ⊕ Les épreuves qui vérifient la maîtrise des compétences de la formation qualifiante sont désormais les mêmes pour le Jury qui décerne le CQ6/CQ7 et pour le Conseil de classe qui décide de la réussite de l'année.
- ⊕ Les épreuves de qualification sont obligatoires.
- ⊕ « L'épreuve de qualification devient les épreuves de qualification ». Ces épreuves sont multiples, doivent couvrir l'ensemble des compétences du PF et doivent permettre de vérifier la capacité de l'élève de mobiliser les compétences acquises (épreuve intégrée et/ou réalisation d'un travail). Ces épreuves se répartissent sur le degré (ou sur l'année pour les 7^e).
- ⊕ Le Jury de qualification délibère de la réussite de la Qualification (CQ6/CQ7) sur base de l'ensemble des épreuves de qualification.
- ⊕ Un schéma de passation des épreuves commun à tous les secteurs du qualifiant déposé par la FESeC a reçu l'approbation du Gouvernement (cf. BI septembre 2010). 

Documents de référence

- ⊕ Le Décret qualification du 26 mars 2009. 
- ⊕ La Circulaire 3368 du 30/11/2010. 
- ⊕ Le schéma de passation de la FESeC. 
- ⊕ Les outils d'évaluation de la COE. 
- ⊕ Le profil de formation (PF). 
- ⊕ Les programmes d'études de la FESeC. 

2. Planification du dispositif de qualification

Le dispositif de qualification comporte plusieurs épreuves étalées sur le degré ou sur l'année (7^e).

Ces différentes épreuves de qualification se construisent en **équipe** : professeurs de l'option groupée (OBG) et les professeurs de la formation commune (FC). Si ces derniers ne peuvent être associés à l'ensemble du processus, à tout le moins il est important qu'ils soient informés.

Pour l'élaboration de son dispositif, l'équipe concernée peut se poser les questions suivantes.

- ▶ Quelles mises en situations d'intégration professionnellement significatives (SIPS) pourront être proposées pour couvrir le PF ? Nombre raisonnable (4 à 6) mais suffisant pour couvrir l'essentiel des compétences à maîtriser (CM) du PF.
- ▶ Quelles tâches concrètes proposer ?
- ▶ Quel niveau de difficulté des tâches proposées ?
- ▶ Comment les répartir sur le degré en tenant compte d'un niveau de complexité ou d'autonomie croissant ?
- ▶ Quel contexte ou lieu professionnel pourrait être privilégié pour la certification d'une SIPS ?
- ▶ Quelle pondération donner à chacune des épreuves ? Définir les critères et indicateurs de réussite d'une épreuve (grille critériée).

Il est évidemment intéressant de pouvoir vérifier auprès des membres du jury la pertinence du découpage en lien avec le métier.

Les étapes pour l'élaboration du schéma

En équipe OBG (et FC) :

1. identifier et construire les épreuves certificatives ;
2. planifier les épreuves sur le degré ;
3. déterminer les conditions de réussite par épreuve et pour l'ensemble des épreuves ;
4. définir le type et le nombre de situations formatives pour préparer les élèves aux épreuves certificatives (avec grilles d'évaluation) ;
5. planifier les apprentissages (ressources disciplinaires) en fonction de la répartition des épreuves ;
6. prévoir les remédiations (si nécessaire).

Ce processus suppose un travail d'équipe.

Le dispositif de qualification doit être communiqué aux élèves et à ses parents en début de 5^e année (entrée dans le D3). Le RGE doit être adapté aux modalités de passation de la qualification.

Jury de Qualification

Le Jury de qualification est composé de professionnels représentant le métier, de professeurs de l'option groupée et de professeurs de la formation commune. Il est associé, dans la mesure du possible, aux différentes étapes du processus de qualification lors des épreuves certificatives.

3. Le profil de formation « puériculteur/puéricultrice »

Remarque : le PF décrit les fonctions, les activités et les compétences du métier de puériculteur/puéricultrice et ces fonctions ne sont pas un découpage du métier en tâches ou situations professionnelles.

Fonction 01 *Fonction d'éducation et de socialisation de l'enfant.*

Fonction 02 *Fonction de soins et de santé, de prévention à la santé.*

Fonction 03 *Fonction d'organisation et de planification.*

Fonction 04 *Fonction de gestion et d'administration.*

Fonction 05 *Fonction sociale et de communication.*

Fonction 06 *Fonction déontologique.*

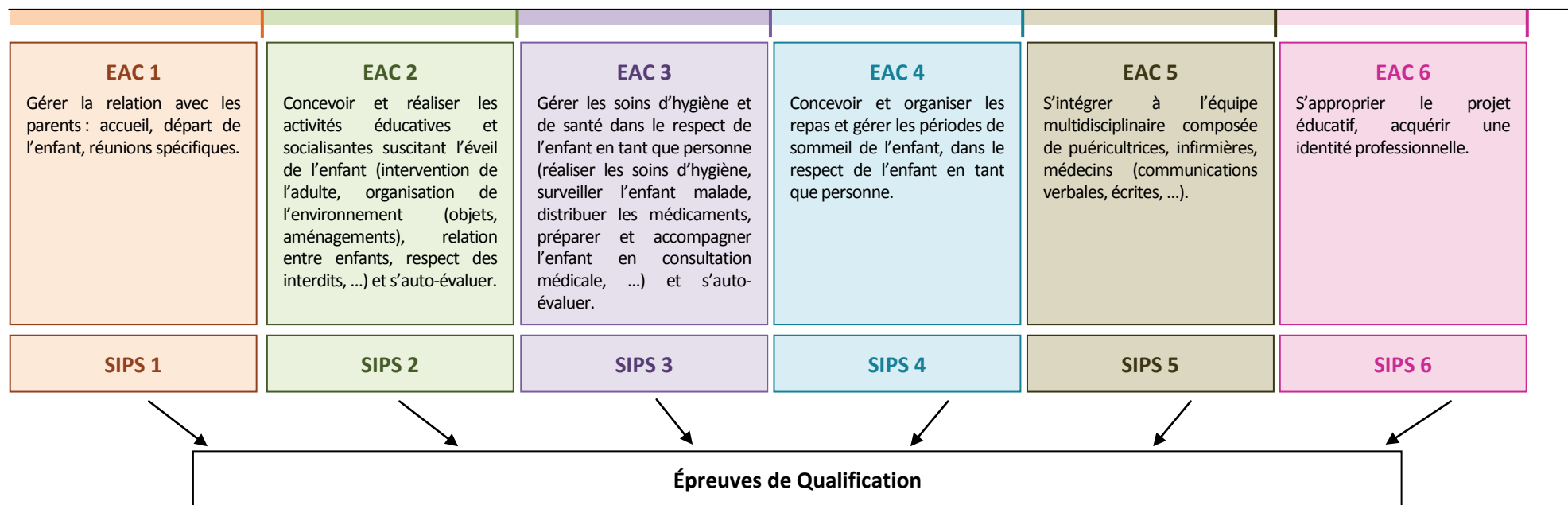
Fonction 07 *Fonction d'auto-analyse.*


3.1 Proposition de découpage du profil PUÉRICULTEUR/PUÉRICULTRICE

« Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, le puériculteur/la puéricultrice :

- ⊕ adopte des attitudes personnelles et professionnelles adéquates ;
- ⊕ assure, en toute autonomie, la prise en charge (éveil, éducation, soins d'hygiène et de confort) des enfants de la naissance à 6 ans ;

dans un milieu d'accueil de la petite enfance, en respectant les règles professionnelles ».



Ce découpage en 6 EAC est un exemple d'organisation parmi d'autres possibles. Il se réfère au découpage proposé par l'outil d'évaluation de la COE. 

Quelques précisions de vocabulaire

SIPS = Situation d'Intégration Professionnellement Significative.

Cette situation doit permettre à l'élève d'exercer un certain nombre de **compétences** du PF et donc de mobiliser des ressources disciplinaires en situation.

Elle appartient à un **EAC** : Ensemble Articulé de Compétences.

Elle permet de vérifier l'acquisition par les élèves des compétences du PF (CM 6 et/ou CM 7).

3.2 Exemple de planification des SIPS au D3 PQ Puériculteur/Puéricultrice

5 ^e année			6 ^e année CM6				7 ^e année CM7							
OBG	↑	SIPS FORMATIVE	↑	SIPS FORMATIVE	↑	SIPS CERTIFICATIVE	↑	SIPS CERTIFICATIVE	↑	SIPS CERTIFICATIVE	↑	SIPS CERTIFICATIVE	↑	SIPS CERTIFICATIVE
	↓		↓		↓		↓		↓		↓		↓	
SCHÉMA DE PASSATION - QUALIFICATION														

Chaque équipe crée sa propre ligne du temps. Les réalités des écoles n'étant pas les mêmes, il convient donc d'éviter toute standardisation et d'avoir à l'esprit les données contextuelles, avant de procéder à un découpage.

En 6^e année, les épreuves certificatives visent les CM6 du profil tandis qu'en 7^e, ce sont les CM7 qui sont à certifier. La passation des épreuves certificatives peut être complétée d'une justification et/ou d'une analyse réflexive fournie par l'élève sur base des acquis plus théoriques. Chaque équipe décide les modalités qui seront les siennes. Cependant, la seule vérification des savoirs de l'élève ne peut être considérée comme épreuve de qualification.

Pour construire des SIPS « équivalentes » dans un même EAC, la définition des invariants et des paramètres est une aide.

- ▶ Les **INVARIANTS** sont les éléments présents dans toutes les situations de la famille.
- ▶ Les **PARAMÈTRES** sont les éléments que l'on peut faire varier tout en mobilisant les mêmes compétences du profil.

3.3 L'évaluation des SIPS

Pour décider du degré de maîtrise des compétences par les élèves, on évalue les SIPS en utilisant des grilles comprenant des critères et des indicateurs.

Un critère : c'est la **qualité attendue** de la production/prestation de l'élève.

Les critères suggérés par le secteur SAP sont :

- ▶ **rigueur de la démarche** : ce critère porte l'attention sur le processus ;
- ▶ **adéquation de la production** : ce critère porte l'attention sur le résultat ;
- ▶ **pertinence des attitudes personnelles et professionnelles** : ce critère vérifie le respect des règles professionnelles.

Un indicateur : c'est le **signe observable** permettant de vérifier que le critère est respecté ; il précise le niveau de maîtrise à atteindre, il est adapté à la tâche, au contexte, aux consignes. Les indicateurs sont indépendants les uns des autres. La sélection d'indicateurs incontournables permet de déterminer les conditions de réussite.

L'évaluation à valeur certificative a pour but de « mesurer le degré de maîtrise des compétences qu'a atteint l'élève à travers la qualité de ses productions ou de ses prestations »¹.

L'évaluation formative fait partie intégrante de l'apprentissage qu'elle permet d'orienter et de réguler. Elle permet de poser sur les différentes productions de l'élève un regard analytique et diagnostique, tant sur la maîtrise des ressources (savoirs, savoir-faire et attitudes) que sur les stratégies d'apprentissage et de réalisation des tâches ainsi que sur la maîtrise des compétences. Elle constitue pour l'élève un entraînement².

3.4 Le portfolio

Afin de garder une trace du parcours de qualification de chaque élève et de pouvoir le présenter aux membres du jury, le portfolio est un outil qui se révèle intéressant. Il désigne la collection graduelle des certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité. Il collecte les documents inhérents à chaque SIPS ainsi que les grilles d'évaluation qui consignent les résultats obtenus par l'élève. Ce document peut être enrichi des expériences pertinentes qui illustrent et documentent les acquis et les potentialités des élèves. Ce document suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le portfolio est remis à l'élève au terme de sa scolarité.

¹ Extrait du document « Balises pour évaluer », <http://admin.segec.be/Documents/5507.pdf>.

² Extrait du document « Balises pour évaluer », <http://admin.segec.be/Documents/5507.pdf>.

3.5 Exemple d'épreuve de qualification

« Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, le puériculteur/la puéricultrice :

- ⊕ adopte des attitudes personnelles et professionnelles adéquates ;
- ⊕ assure, en toute autonomie, la prise en charge (éveil, éducation, soins d'hygiène et de confort) des enfants de la naissance à 6 ans ;

dans un milieu d'accueil de la petite enfance en respectant les règles professionnelles ».

EAC 3: gérer les soins d'hygiène et de santé et s'auto-évaluer.

Invariants et Paramètres

Invariants	Paramètres
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Soins d'hygiène et de santé, de la prévention de la santé. ⊕ Prise en charge d'un groupe. ⊕ Communication-relation. ⊕ Respect des règles professionnelles. ⊕ Justification des choix. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Type de milieu d'accueil : crèche, pouponnière, MCAE, ... ⊕ Tranche d'âge des enfants : groupe d'âge en fonction du service/de la section. ⊕ Type d'équipe : infirmière, puéricultrices, pédiatre, ... ⊕ Type de prestation : soins d'hygiène - préparation et accompagnement à la consultation médicale - surveillance d'un enfant malade - prévention santé. ⊕ Durée de la prise en charge. ⊕ Moments de l'activité : en matinée, après la sieste, ... ⊕ Travail en équipe et en toute autonomie.

CONTEXTE

Lors d'un stage à la crèche « les petits loups », tu prendras en charge un groupe d'enfants pour réaliser une prestation, en toute autonomie, dans la section des moyens, dans laquelle tu as passé au moins une semaine pour observer les enfants.

TÂCHES (ACTIVITÉS, PRODUCTIONS)

Sur base du projet d'accueil :

- ⊕ assurer la prise en charge des soins d'hygiène et de prévention de la santé ;
- ⊕ préparer et organiser l'accompagnement des enfants à la consultation médicale ;
- ⊕ transmettre les observations à l'équipe/aux parents ;
- ⊕ s'auto-évaluer.

CONSIGNES PROFESSEURS

- ⊕ Les ressources disciplinaires nécessaires à la prestation de cette épreuve seront installées durant la formation.
- ⊕ Cette situation est prestée dans un milieu d'accueil de la petite enfance, durant un stage (professionnellement significatif).
- ⊕ Le projet d'accueil se trouve à disposition de l'élève au début du stage (ou éventuellement avant le stage).
- ⊕ L'élève aura passé quelques jours et réalisé des observations, dans le même lieu, avant la prestation.

CONSIGNES ÉLÈVES

- ⊕ Le groupe est composé de 4 enfants, ils doivent tous être présentés à la consultation médicale.
- ⊕ L'environnement sera adapté.
- ⊕ Les consignes des parents seront prises en compte et transmises à l'infirmière et au pédiatre.
- ⊕ Le carnet de santé est à disposition.
- ⊕ La transmission des informations aux parents/à l'équipe se fera par le carnet de liaison et/ou oralement.

Si l'équipe estime qu'une défense de la prestation devant un jury peut faire l'objet d'une épreuve intégrée (*organisée le ... à ... h*), les tâches pour l'élève sont :

- ▶ bref exposé oral de la prestation ;
- ▶ justification des actions sur base des savoirs et savoir-faire acquis en lien avec les cours de puériculture, psychologie appliquée, déontologie ;
- ▶ propositions justifiées de modifications à apporter à la prestation si elle était à refaire ;
- ▶ auto-évaluation.

Exemple de grille critériée

CRITÈRES	INDICATEURS ³	A	NA
Rigueur de la démarche	La collecte des données est complète et basée sur toutes les sources à disposition.		
	L'analyse des informations permet de repérer des éléments significatifs utiles à la prise en charge correcte, au bien être et au confort de l'enfant.		
	La planification et l'organisation du travail sont cohérentes.		
Adéquation de la production	Les étapes de préparation du travail sont adaptées à la situation (soins d'hygiène, consultation).		
	L'aménagement de l'environnement crée un climat sécurisant pour l'enfant.		
	La prestation est réalisée dans le respect des besoins physiques et psychologiques de chaque enfant.		
	Les soins d'hygiène et de santé sont réalisés dans le respect du bien-être de l'enfant.		
	Les informations sont transmises au pédiatre, un retour de la consultation est donné aux parents et à l'équipe.		
Pertinence des attitudes et comportements personnelles et professionnelles	Règles professionnelles		
	Les règles professionnelles (déontologie/sécurité/hygiène/environnement/ergonomie) sont appliquées.		
	Communication et relation		
	Les techniques de communication verbales et non verbales sont adaptées à la situation.		
	L'expression orale est adaptée à la situation.		
	L'enfant est respecté en tant que personne.		
	La transmission des observations/informations est claire et précise, utilise une terminologie professionnelle adaptée à la situation.		
	Attitudes et comportements		
	La prestation est réalisée en toute autonomie et dans les limites de la profession.		
	Le comportement est positif et adapté à la situation, dans le respect de l'enfant et de l'équipe.		
	Auto-évaluation		
	L'analyse de sa prestation est claire et objective.		
Des propositions de remédiation/d'amélioration pertinentes sont formulées.			

³ Les indicateurs seront contextualisés et adaptés en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires. L'équipe sélectionnera les indicateurs incontournables qui détermineront les conditions de réussite de l'épreuve.